

## Décryptage du tract Fn sur la loi travail

Si on ne lisait que la première page du tract du FN intitulé « **Non à la loi travail XXL** », et même la partie haute du verso, mais sans regarder la signature en bas, on pourrait croire qu'il s'agit d'un tract d'un syndicat opposé à la loi travail.

En effet, le tract, qui semble avoir été publié pour la première fois le 29 août 2017, liste une série de critiques portant sur la « réforme » du Code du travail à venir.

Il énumère ainsi : « *Cette réforme (...) inclura :*

- ° *la fin de la durée légale du travail et donc la fin des heures supplémentaires majorées ;*
- ° *le contrat de projet qui va remplacer le CDI et qui est en fait un CDD sans les maigres avantages du CDD ;*
- ° *la facilitation des licenciements sans justification ;*
- ° *le plafonnement injuste des indemnités aux prud'hommes ;*
- ° *les accords d'entreprise qui créeront une concurrence déloyale infernale au sein des branches professionnelles. »*

A quelques nuances près, nous dressons un constat similaire, sur de nombreux points.

Or, le premier problème saute aux yeux lorsque le regard se pose sur la signature, puisque ce tract a été publié par le FN. Il se termine d'ailleurs par ces phrases :

« *Seul le Front National propose :*

- ° *Un vrai dialogue social, avec des syndicats représentatifs et des élus respectés.*
- ° *Un projet de réindustrialisation pour retrouver la croissance et l'emploi, ce qui suppose de rompre avec les règles de l'UE pour mettre en œuvre le patriotisme économique et un protectionnisme intelligent, comme la plupart des pays du monde. »*

En dehors de l'identité du parti qui a édité ce tract, il y a en réalité au moins deux autres problèmes majeurs. Si le descriptif dressé par le parti d'extrême droite à travers ce tract semble plus ou moins juste, l'analyse de fond qui le porte est en revanche beaucoup plus problématique. Là où le descriptif critique s'arrête pour faire place à l'analyse politique pure ou aux contre-propositions, en effet, l'idéologie commence.

Comme dans d'autres publications du FN ou encore dans les prises de parole de Marine Le Pen à l'Assemblée nationale sur le sujet, l'analyse du projet de « réforme » du Code du travail par le FN repose sur deux grands piliers :

1/ Cette réforme serait imposée par l'Union européenne à la France, nation à l'intérieur de laquelle quasiment personne ne serait ***ni demandeur ni profiteur*** de cette dernière contre-réforme du droit du travail ;

2/Tout au plus, cette réforme – totalement inspirée de l'extérieur du pays, prétend le FN – bénéficierait à quelques grands groupes introduits en bourse (par ailleurs vus comme la partie mondialisée ou « apatride » du Capital). Mais en aucun cas à la masse des entreprises et des patrons, et surtout pas au petit patronat adulé par le FN.

Ainsi le parti d'extrême droite parle-t-il dans ce même tract d'une « ***réforme exigée par Bruxelles et au seul bénéfice des grands groupes*** », qui correspondrait à des

« **attaques de Bruxelles et des grands groupes** ». Résultat, prétend le FN, outre un recul des droits des salariés : « **Des TPE/PME encore plus écrasées par les grands groupes !** »

Or, sur ces deux points fondamentaux, le discours du FN est bien faux.

D'abord, s'il est vrai que les représentants de l'Union européenne accueillent favorablement la « réforme » française, celle-ci n'a pas été uniquement imposée de l'extérieur à la France. Certaines des mesures qu'elle comporte ont été revendiquées dans des textes du patronat dès 1985 (dont la priorité de l'accord d'entreprise sur la convention de branche... et sur le contrat individuel de travail, comme la « réforme » actuelle le prévoit sous certaines conditions). D'autres ont été réclamées par Laurence Parisot en 2012, telles que les « ruptures conventionnelles collectives » prévues dans les futures ordonnances sur le droit du travail.

Certes, la Commission européenne a formulé – dans des « recommandations » du 13 mai 2015, qui avaient été cependant commandées par le gouvernement sur des sujets bien précis – des propositions allant parfaitement dans le sens. Elle ne faisait là, cependant, que formuler un consensus des élites capitalistes, qui est parfaitement appuyé par des acteurs puissants à l'intérieur de la France.

Par ailleurs, il est bien inexact de prétendre qu'une poignée de grands groupes seraient les seuls bénéficiaires d'une loi qui serait faite au détriment des « petits » et « moyens » patrons. Certes, ces derniers peuvent être eux-mêmes victimes d'une concurrence économique, qui détruit des capitaux au bénéfice des plus productifs ou des plus concentrés d'entre eux. Mais dans leurs rapports avec les salarié-e-s, les « petits » et « moyens » patrons ne sont pas moins avantagés par la nouvelle « réforme » du droit du travail que les très grands.

D'ailleurs, certaines des pires mesures, en termes de démocratie sociale, s'adressent tout particulièrement et spécifiquement aux petits et moyens patrons. Tels que le droit de négocier avec des « représentant-e-s » des salarié-e-s ni élus ni mandatés par une organisation syndicale (prévue dans les entreprises de moins de vingt salariés), ou le droit pour l'employeur d'organiser lui-même un référendum pour faire adopter un projet d'accord hors syndicats.

Sur ces points importants dans les relations sociales en France, le FN ment aux salarié-e-s et les trompe délibérément. Ceci en tentant de souder un bloc social qui allierait les travailleurs, les « petits » et les « moyens » patrons (voire beaucoup de grands, tant qu'il ne font pas partie des plus « mondialisés » entre eux), sans vouloir reconnaître des différences d'intérêts entre eux.

Toutefois, au sein du FN, cette année, son positionnement vis-à-vis de la « réforme » et de sa contestation n'est pas allé sans vifs débats voire affrontements.

C'était déjà le cas en 2016, lorsque les collaborateurs des deux sénateurs du FN (David Rachline et Stéphane Ravier) avaient préparé des amendements très pro-patronaux à la « Loi Travail » de l'époque... avant que la direction du parti ne les fasse retirer en catastrophe. Marion Maréchal-Le Pen, qui était alors députée FN à l'Assemblée nationale, considérait en 2016 que le projet de « Loi travail » avait le mérite de « **poser**

**des bonnes questions** ». Alors qu'en même temps, Florian Philippot, alors vice-président du FN, y voyait surtout une « **loi de précarisation des salariés** »... qu'il attribuait toutefois uniquement à une pression extérieure (celle de l'Union européenne) qui pèserait sur la France.

Mais cette année, les trajectoires de part et d'autre se sont radicalisées, et s'éloignent d'autant plus les unes des autres.

Pour la première fois depuis fort longtemps, des observateurs/observatrices ont pu identifier quelques responsables du FN qui défilaient – de façon parfaitement **incognito**, et non repérables par des signes distinctifs – dans la manifestation conduite par les syndicats, le 12 septembre dernier à Paris. Deux proches de Florian Philippot, Maxime Thiébaut ainsi que Nathalie Desseigne, ont concrètement sauté le pas.

En réalité, ce n'est pas dans les cortèges syndicaux que se sont intégrés les quelques frontistes qui sont réellement descendus dans la rue, ce 12 septembre. La lutte d'un groupe spécifique, celui des forains – qui combattent un décret d'avril 2017, imposant aux municipalités de procéder à une offre d'appel avant l'installation d'un spectacle sur la place publique – s'était greffée sur la mobilisation du jour. Au matin du mardi 12 septembre, certains forains avaient d'ailleurs mené des actions de blocage de la circulation à Paris. C'est leur mobilisation, qui s'est par la suite reflétée dans un cortège à la manifestation (sociale et syndicale) parisienne, qui a servi de marche-pied à la participation de frontistes.

C'est aussi dans le cadre des blocages au matin du 12 septembre que Florian Philippot s'était fait photographier, faisant comprendre qu'il avait ainsi prétendument rejoint les mobilisations.

Auparavant, il avait soutenu publiquement un appel de Marcel Campion, que certains affublent du titre de « **roi des forains** », parlant de « bloquer tout le pays » à l'occasion de la mobilisation. Un soutien qui avait attiré à Philippot un reproche de la part du maire d'extrême droite de Béziers, Robert Ménard, qui l'a qualifié de « **pire que le pire des gauchistes** » (sic). Déjà à la mi-août 2017, Ménard avait comparé Philippot à un « **leader de la CGT** », ce qui n'était vraiment pas un compliment dans sa bouche.

Louis Aliot, autre vice-président du FN, avait à son tour réagi aux mobilisations sociales du 12 septembre, sur Twitter, par ces mots : « **C'est devenu un sport national de faire chier les Parisiens qui bossent.** »

De la sorte, le FN est actuellement loin de se comporter comme une force unifiée et homogène, face aux mobilisations sociales et syndicales en cours. Cela reflète aussi sa crise d'orientation stratégique, suite à une défaite aux élections de mai et juin 2017 qui était plus nette qu'il ne l'avait attendu.

Pour le moment, cela constitue une chance pour le mouvement social, puisque ses propres débats internes empêchent le FN de se concentrer sur un discours de démagogie sociale qui ciblerait les classes salariées et populaires. Mais ce n'est aucunement une raison de baisser la garde face à une toute tentative d'intrusion de la part de l'extrême droite : son discours, son idéologie et ses organisations ne doivent trouver aucune place dans nos mobilisations !

Et même Philippot, après sa démission du Fn, n'y a toujours pas sa place.